

Réf: Dossier N° 096901

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « EMERALD INDUSTRIE »

Siège social Abidjan, Cocody, Angré, Lot 22, Ilot FPM ANGRE

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/04/2022, et enregistrés au CEPICI le 04/04/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « EMERALD INDUSTRIE »

Objet : Industrie, fabrication de thé, commerce général et généralement, toutes opérations commerciales, financière industrielle, mobilières et immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus définis ou susceptible d'en faciliter l'application ou le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte des tiers.

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, Angré, Lot 22, Ilot FPM ANGRE

Dirigeant(s) : Mme ANGORA ADJOUA KUMASSUA CHRISTINE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-03124 du 08/04/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°15462/GTCA/RC/2022 du 08/04/2022

